



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
10 mai 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 27 de la liste préliminaire*
Développement agricole et sécurité alimentaire

Conseil économique et social
Session de fond de 2012
New York, 2-17 juillet 2012
Point 6 de l'ordre du jour provisoire**
**Application et suivi des grandes
conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies**

Rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale

Note du Secrétaire général

J'ai l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social un rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

* A/67/50.

** E/2012/100.



I. Introduction

1. Le présent document a pour objet de donner suite à la décision 2011/217 du Conseil économique et social, qui a invité le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à transmettre au Conseil économique et social, chaque année à compter de 2012, un rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées, et les résultats atteints par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conformément aux nouvelles fonctions qu'il exerce et à sa nouvelle vision. On trouvera des informations complémentaires concernant les fonctions du Comité réformé et sa nouvelle vision dans les documents A/66/76-E/2011/102 et A/65/73-E/2010/51.

2. Le rapport consiste tout d'abord en une vue d'ensemble de la stratégie mise en œuvre par le Comité au cours de la deuxième année suivant la réforme du Comité, puis en un bref aperçu des principaux résultats obtenus et des décisions prises par le Comité à sa trente-septième session tenue en octobre 2011, complété le cas échéant par des informations actualisées sur les mesures prises pour leur donner suite. Le rapport final de la trente-septième session du Comité (voir annexe) comprend des recommandations de politique générale sur divers thèmes, tels que « la sécurité alimentaire et les investissements agricoles favorables aux petits exploitants », « l'équité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition » et « l'instabilité des prix des denrées alimentaires ».

II. Principales décisions et recommandations et résultats obtenus

3. En 2011, les activités du Comité, de son Bureau et du Groupe consultatif ont continué à bénéficier de certains des principaux éléments de la réforme du Comité, en particulier les suivants :

a) La participation élargie et plus ouverte aux travaux du Comité visant à assurer la prise en compte des points de vue d'un large éventail de parties prenantes dans le débat général sur la sécurité alimentaire et la nutrition;

b) L'augmentation des activités intersessions afin d'assurer des débats et des discussions mieux ciblés lors des sessions plénières annuelles;

c) Le renforcement des liens entre les travaux du Comité à l'échelon mondial et les activités menées par celui-ci aux niveaux régional et national;

d) L'inclusion d'une assise structurée d'experts grâce à la création d'un Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition; et

e) L'appui apporté par le secrétariat conjoint du Comité, qui bénéficie désormais des contributions financières et en personnel de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

4. L'un des principaux résultats obtenus par le Comité en 2011-2012 a été l'aboutissement positif des négociations relatives aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Ces négociations, pilotées par le Comité, ont été menées en juin, juillet et octobre 2011 et se sont achevées en mars 2012. Les Directives volontaires feront l'objet d'un examen, pour approbation, lors d'une session spéciale du Comité, de la durée d'une journée, qui se tiendra en mai 2012. Elles sont destinées à servir de référence et à fournir des indications pour améliorer la gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans l'objectif de la sécurité alimentaire pour tous et de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Mesures prises face à l'instabilité des prix alimentaires

5. L'instabilité des prix des denrées alimentaires demeure l'un des domaines d'action prioritaires du Comité. Elle a été le thème de l'une des tables rondes organisées au cours de la trente-septième session, dont les débats ont été étayés par la publication phare sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2011 intitulée « Comment la volatilité des cours internationaux porte-t-elle atteinte à l'économie et à la sécurité alimentaire des pays? » et produite conjointement par la FAO, le FIDA et le PAM. Sur la base des conclusions de cette table ronde, le Comité a appuyé la création d'un forum d'intervention rapide dans le cadre du Système d'information sur les marchés agricoles et demandé au Bureau du Comité d'assurer une liaison appropriée entre ce forum et le Comité. Il a également demandé que les organisations internationales, en consultation avec les parties prenantes compétentes, élaborent un cadre pour un projet de code de conduite volontaire relatif à la gestion de réserves alimentaires humanitaires d'urgence, devant être examiné plus en détail par le Comité.

Élaboration d'un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition

6. L'une des principales fonctions du Comité réformé consiste à élaborer un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, en vue d'améliorer la coordination et de guider les actions synchronisées des nombreuses parties prenantes. Le cadre stratégique mondial sera suffisamment souple pour pouvoir être ajusté en fonction des changements de priorité et il s'appuiera sur les cadres existants. Le cadre stratégique mondial a pour objectif de fournir un instrument dynamique qui permette d'améliorer la coordination et de guider les actions synchronisées d'un large éventail de parties prenantes à l'appui des mesures prises par les pays ou déployées à l'échelle régionale ou mondiale pour prévenir d'éventuelles crises alimentaires, éliminer la faim et concrétiser la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous les êtres humains. Un processus de consultation à la fois intensif et participatif, guidé par un groupe de travail piloté par le Bureau du Comité, a été mis en place en 2011 et 2012; plusieurs séries de consultations en ligne et de consultations en face-à-face entre parties prenantes ont ainsi été organisées à Rome et à l'occasion de chacune des conférences régionales

de la FAO en début d'année 2012. Ce processus prendra fin à Rome en juillet 2012 et la première version du cadre stratégique mondial élaborée à l'issue de ces consultations sera présentée au Comité à sa session plénière d'octobre 2012.

Forum d'experts de haut niveau sur la lutte contre l'insécurité alimentaire durant les crises prolongées

7. Le Comité a approuvé une proposition visant à organiser un forum d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée. Ce forum, qui se tiendra à la mi-septembre 2012, a pour objectif de soutenir des mécanismes de consultation et de dialogue visant à mieux faire comprendre la situation et à renforcer les efforts de collaboration déployés pour agir de manière plus appropriée face aux problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition en périodes de crise prolongées. Un vaste processus de consultation sur les résultats du forum sera lancé en vue de l'élaboration d'un Programme d'action pour la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée, qui sera examiné par le Comité à sa session plénière d'octobre 2012.

Principes pour des investissements agricoles responsables

8. L'un des résultats de la table ronde sur le thème Comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements agricoles favorables aux petits exploitants, organisée à l'occasion de la trente-septième session du Comité, a été la création d'un groupe de travail piloté par le Bureau du Comité et chargé de proposer le lancement d'un processus de consultation au sein du Comité en vue de l'élaboration de principes pour des investissements agricoles responsables. Il s'agit d'offrir aux gouvernements, aux organisations internationales, aux investisseurs et aux autres parties prenantes des orientations en matière de politique générale et une vision commune afin que les investissements agricoles puissent avoir un impact positif sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Afin d'assurer la cohérence et la complémentarité avec les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, il a été décidé de lancer ce processus de consultation après leur approbation. Il a également été convenu que la première étape de ce processus consisterait à mettre au point un mandat précisant la portée, l'objectif, les bénéficiaires visés et la structure de ces principes, ainsi que la formule à retenir pour ces consultations, en tenant compte des cadres existants. Les gouvernements et les autres parties prenantes ont été encouragés à présenter au Comité des rapports sur les mesures prises en vue d'harmoniser les investissements agricoles internationaux et nationaux, privés et publics, avec les préoccupations en matière de sécurité alimentaire, et à mettre en commun les enseignements tirés des expériences nationales. Ces rapports devraient être élaborés dans le cadre d'un forum multipartite reproduisant au niveau national la vision participative du Comité.

Cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau des pays

9. Les efforts déployés pour améliorer la cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau des pays se sont poursuivis en 2011. Un atelier consultatif technique dont les résultats, étayés par les enseignements tirés de cinq études de cas nationales, ont été présentés au Comité à sa trente-septième session, a ainsi été organisé en mai. Dans le cadre des initiatives du Comité en appui à la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau régional, le

Comité a également recommandé que le processus de cartographie des activités relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition soit examiné à l'occasion des conférences régionales de la FAO de 2012 et que les résultats des débats soient présentés au Comité à sa session d'octobre 2012.

Document relatif aux options terminologiques concernant la sécurité alimentaire et la nutrition

10. À sa trente-septième session, le Comité a demandé qu'un document expliquant clairement le sens et les éventuels différents usages des expressions « sécurité alimentaire », « sécurité alimentaire et nutrition », « sécurité alimentaire et nutritionnelle » et « sécurité nutritionnelle », soit présenté en session plénière. L'objectif est d'améliorer ainsi la compréhension et la coordination entre les parties prenantes et de proposer une terminologie normalisée et concertée que le Comité pourra utiliser sachant que la nutrition est un élément clef de la sécurité alimentaire telle qu'officiellement définie. Ce document est en cours de rédaction et sera présenté au Comité, pour examen, en octobre 2012.

Mise à jour sur les travaux du Groupe d'experts de haut niveau

11. Au cours de la trente-septième session du Comité, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition a présenté les premiers rapports demandés par le Comité. Ces rapports portant sur les régimes fonciers et les investissements internationaux dans l'agriculture et l'instabilité des prix et la sécurité alimentaire ont permis d'étayer les débats de deux tables rondes organisées sur ces thèmes. Les recommandations de politique générale issues de ces débats sont contenues dans l'annexe 1. Des études portant sur la protection sociale et la sécurité alimentaire et sur le changement climatique et la sécurité alimentaire seront présentées au Comité à sa prochaine session d'octobre 2012. Il a également été demandé au Groupe d'experts de haut niveau de prévoir, dans son programme d'activités pour 2013, une analyse des obstacles à l'investissement agricole des petits exploitants et une étude sur les agrocarburants et la sécurité alimentaire.

Table ronde sur les méthodes d'estimation de l'ampleur de la faim

12. Une table ronde chargée d'examiner les méthodes d'estimation du nombre de personnes souffrant de la faim a été organisée en septembre 2011. Il s'agissait d'étudier les méthodes les plus récentes permettant d'analyser et de mesurer l'insécurité alimentaire, et de parvenir à un accord sur les orientations futures de la recherche et de l'analyse des politiques. Le Comité a fait siennes les principales conclusions et recommandations issues de cette table ronde et a invité le secrétariat à l'informer des suites données à ces recommandations.

Annexe

Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale à sa trente-septième session

Résumé

À sa deuxième session organisée depuis la réforme, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Comité) a examiné neuf points de l'ordre du jour, correspondant aux fonctions du Comité et visant à poursuivre sa réforme. Le point I portait sur l'organisation de la session. Des déclarations liminaires ont été prononcées, dans le cadre du point II, par les chefs de secrétariat des trois organismes ayant leur siège à Rome, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau. Le Sous-Directeur général chargé du Département du développement économique et social de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a en outre présenté les points saillants du rapport sur *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2011*. Le Comité s'est penché sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, dans le cadre du point III. Des informations actualisées sur les initiatives mondiales et régionales ont été présentées au titre du point IV. Dans le cadre du point V, sept séances ont été consacrées à trois tables rondes visant à formuler des recommandations sur des thèmes essentiels en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Au point VI, divers moyens de renforcer la coordination mondiale et l'appui aux processus nationaux ont été étudiés, notamment la cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition, les progrès accomplis dans l'élaboration d'un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que les méthodes d'estimation du nombre de personnes souffrant de la faim. Le point VII a porté sur la mise en œuvre de la réforme du Comité, en particulier sur les modifications à apporter au Règlement intérieur et sur l'élaboration d'un cadre axé sur les résultats et d'un programme de travail et budget pluriannuel pour le Comité. Au point VIII, intitulé « Questions diverses », le Conseil s'est attaché en particulier à l'étude des mesures prises pour donner suite aux décisions du Comité, à l'examen d'une proposition visant à renforcer la participation du secteur privé aux travaux du Comité, à l'organisation de la trente-huitième session du Comité, à l'élection du Président et à la composition du Bureau pour 2012-2013. Le rapport de la session a été adopté au titre du point IX.

Mesures suggérées au Conseil

Le Conseil est invité à prendre acte des résultats de la trente-septième session du Comité, lors de laquelle le Comité :

- a) A chargé le Bureau du Comité de convoquer une session supplémentaire de négociation en vue de la mise au point définitive des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts aussitôt que possible;
- b) A demandé au Groupe d'experts de haut niveau de prévoir, dans son programme d'activités à venir et compte tenu des ressources disponibles, une étude

comparative des obstacles à l'investissement agricole des petits exploitants dans différents contextes, ainsi que des politiques susceptibles d'être adoptées pour lever ces obstacles;

c) A soutenu le lancement d'un processus de consultation extensif au sein du Comité aux fins de l'élaboration de principes pour des investissements agricoles responsables qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition et d'une plus large adhésion à ces principes;

d) A demandé au Bureau de proposer des formules afin d'expliquer clairement le sens et les éventuels différents usages des expressions « sécurité alimentaire », « sécurité alimentaire et nutrition », « sécurité alimentaire et nutritionnelle » et « sécurité nutritionnelle »;

e) A demandé au secrétariat de continuer à faciliter le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la cartographie de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays et de faire rapport sur les progrès accomplis dans ce domaine lors de la trente-huitième session du Comité;

f) Est convenu d'élaborer un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition devant être soumis au Comité à sa trente-huitième session;

g) A approuvé la proposition visant à créer une série d'indicateurs de base de la sécurité alimentaire, portant notamment sur la mise au point, l'adoption et la promotion de normes acceptées au niveau international, et a recommandé vivement à la FAO d'améliorer son mode de mesure de la sous-alimentation, en s'attachant en particulier à améliorer les données et les paramètres d'évaluation employés, en faisant en sorte qu'ils soient plus à jour et plus fiables;

h) A adopté le Règlement intérieur révisé du Comité tel qu'il figure dans le document publié sous la cote CFS:2011/9 Rev.1 et a demandé au Bureau de le préciser et de l'améliorer de manière à le rendre conforme au document relatif à la réforme du Comité, et de recommander que l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation soit remanié avant la prochaine session ordinaire du Comité;

i) A approuvé le cadre axé sur les résultats destiné au Comité et a demandé au secrétariat d'établir un rapport annuel succinct sur les dépenses engagées sur les ressources disponibles par rapport aux prévisions de dépenses et d'intégrer davantage le programme de travail et budget 2012-2013 et le cadre axé sur les résultats, pour présentation au Comité à sa trente-huitième session, en 2012;

j) A approuvé la proposition relative à l'organisation d'un forum d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée, ayant pour objet, entre autres, d'élaborer un programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée.

Mesures suggérées à la Conférence de la FAO

La Conférence est invitée à prendre acte des résultats de la trente-septième session du Comité, lors de laquelle le Comité :

a) A reconnu, au vu des informations actualisées sur les initiatives mondiales et régionales et les liens avec le Comité, qu'il était important de : i) fournir un soutien aux efforts consentis par les pays dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition; ii) promouvoir l'obligation de rendre compte et partager les

pratiques optimales à tous les niveaux; iii) mettre au point des mécanismes novateurs permettant de suivre les progrès accomplis en direction des objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition; iv) servir de lieu de rencontre, d'échange d'informations, de débat et de coordination des principales initiatives dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition; et v) rendre opérationnels les liens avec des initiatives régionales;

b) A salué les résultats des trois tables rondes organisées sur les thèmes suivants : « Comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements agricoles favorables aux petits exploitants »; « L'équité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition »; et « L'instabilité des prix des denrées alimentaires »;

c) A demandé au Bureau de recommander que l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation soit remanié de manière à être conforme au document relatif à la réforme du Comité.

I. Organisation de la session de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a tenu sa trente-septième session du 17 au 22 octobre 2011 au Siège de la FAO, à Rome. Étaient présents des représentants des 114 membres du Comité, ainsi que 21 observateurs et des participants de :

- 8 organisations et programmes des Nations Unies;
- 82 organisations de la société civile et organisations non gouvernementales;
- 3 organisations de recherche agricole internationales;
- 5 institutions financières internationales et régionales;
- 31 associations du secteur privé et fondations philanthropiques.

2. La session a été ouverte par le Président du Comité, Noel De Luna (Philippines). Le Comité a constitué un Comité de rédaction composé des pays suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Argentine, Canada, Chine, Fédération de Russie, France, Guinée équatoriale, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pologne et République arabe syrienne, et placé sous la présidence de Gerda Verburg (Pays-Bas).

3. Le Comité a été informé que l'Union européenne participait à la session conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 9 de l'article II de l'Acte constitutif de la FAO.

II. Présentation générale de la trente-septième session du Comité

4. Jacques Diouf, Directeur général de la FAO, Kanayo Nwanze, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), Josette Sheeran, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), David Nabarro, Représentant spécial du Secrétaire général pour la sécurité alimentaire et la nutrition, au nom du Secrétaire général des Nations Unies, et Monkombu Sambasivan Swaminathan, Président du Comité directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ont prononcé des allocutions d'ouverture.

5. Hafez Ghanem, Sous-Directeur général chargé du Département du développement économique et social de la FAO, a présenté au Comité un exposé sur le rapport sur *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2011*, intitulé « Comment la volatilité des cours internationaux porte-t-elle atteinte à l'économie et à la sécurité alimentaire des pays? »

6. Il a été noté que le contenu du rapport sur *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2011* serait pris en compte lors des débats dans le cadre des tables rondes.

7. Dans son exposé, M. Ghanem a mis l'accent sur les points clefs suivants :

a) L'incidence des fluctuations et des flambées des prix sur la sécurité alimentaire n'est pas uniforme, les pays pauvres étant les plus durement touchés;

b) Les prix des produits alimentaires ont augmenté et leur instabilité s'est accentuée, sur le marché intérieur, dans la plupart des pays;

c) Il est probable que la tendance à la hausse et à l'instabilité des prix alimentaires se poursuive à l'avenir;

d) Les flambées des prix de courte durée peuvent avoir des répercussions négatives à long terme sur la production, la nutrition et les moyens de subsistance;

e) La hausse des prix présente des avantages potentiels pour les agriculteurs, surtout si elle s'accompagne de politiques et de programmes appropriés en faveur de l'agriculture paysanne; et

f) Des mesures doivent être prises aux niveaux national et mondial pour réduire l'instabilité des prix des produits alimentaires et protéger les groupes vulnérables de ses effets.

8. Certains membres se sont félicités des efforts consentis par la FAO pour améliorer les méthodes utilisées pour mesurer la faim et ont déclaré attendre avec impatience les estimations ainsi obtenues qui figureront dans le rapport sur *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2012*.

III. Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

9. Le Comité :

a) S'est dit conscient des efforts remarquables consentis par toutes les parties prenantes en ce qui concerne les négociations relatives aux Directives;

b) A reconnu qu'il fallait davantage de temps pour mener à terme le processus de négociation et a approuvé la poursuite et l'achèvement de ce processus;

c) A reconnu les progrès considérables réalisés et a recommandé que l'on tire parti de la base solide qui avait été mise en place, tout en se concentrant sur les paragraphes restants et en respectant et en maintenant l'esprit d'entente qui caractérise les négociations de juillet et d'octobre;

d) S'est félicité de l'attachement des États Membres à la mise au point définitive des Directives volontaires;

e) A rappelé que c'est aux États Membres qu'il appartient en dernier ressort d'approuver les Directives volontaires;

f) A chargé le Bureau du Comité, en concertation avec le Groupe consultatif et le secrétariat, de convoquer une session supplémentaire de négociation en vue de mettre au point définitivement les Directives volontaires aussitôt que possible compte tenu du programme de travail du Comité et des ressources disponibles;

g) A demandé au secrétariat du Comité de faire en sorte que, lors des négociations à venir, la traduction dans toutes les langues de la FAO soit assurée et de mettre à disposition l'actuel texte négocié dans ces langues.

IV. Informations actualisées sur les initiatives mondiales et régionales et les liens avec le Comité

10. Le Président a noté que la présente session avait pour objet d'être un lieu de débat propre à renforcer la coordination et la collaboration aux niveaux mondial et régional entre des parties prenantes très diverses.

11. Le Comité a salué les présentations relatives à sept initiatives mondiales^a :

a) « Le Plan d'action du Groupe des Vingt sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture », par Bruno Le Maire, Ministre français de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, au nom de la présidence du Groupe des Vingt;

b) Le point sur l'initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale, par Sujiro Seam, Président de l'initiative de L'Aquila et Directeur adjoint des biens publics mondiaux au Ministère français des affaires étrangères et européennes;

c) « Partenariats de principe multipartites pour une approche globale de la sécurité alimentaire et de la nutrition », par David Nabarro, Coordonnateur de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et Représentant spécial du Secrétaire général pour la sécurité alimentaire et la nutrition;

d) « Concrétiser le droit à l'alimentation : de la gouvernance mondiale à la mise en œuvre nationale », par Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation;

e) « Vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous : liens entre le Comité permanent de la nutrition et le Comité – progrès accomplis au cours des 12 mois antérieurs », par Denise Costa Coitinho Delmuë, Secrétaire exécutive du Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies;

f) « Le point sur la stratégie de mise en œuvre et le cadre de résultats du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) », par Carlos Pérez del Castillo, Président du Conseil du consortium des centres du GCRAI; et

g) « L'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la sécurité alimentaire », par Clem Boonekamp, Directeur de la Division de l'agriculture et des produits de base de l'OMC.

12. Le Comité a salué les présentations faites des cinq initiatives régionales suivantes :

a) « Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine : le travail accompli – comment les liens avec le Comité peuvent être renforcés », par Tobias Takavarasha, fonctionnaire principal chargé des politiques et

^a Les présentations sont consultables sur le site Web du Comité à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/bodies/cfs/cfs37/fr/>.

investissements agricoles, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD);

b) « La stratégie de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle », par José Amaro Tati, Secrétaire d'État à l'agriculture, au nom du Gouvernement de l'Angola, qui assure la présidence de la CPLP, et de Domingos Simões Pereira, Secrétaire général de la CPLP;

c) « Charte de l'Afrique de l'Ouest relative à la prévention et à la gestion des crises alimentaires », par Alhousseini Bretaudeau, Secrétaire exécutif du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel;

d) « Agir d'urgence face à la sécheresse de 2011 dans la Corne de l'Afrique », par Samuel Zziwa, directeur de programme de l'Autorité intergouvernementale pour le développement; et

e) « Présentation succincte de la réunion ministérielle de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique sur la sécurité alimentaire à Niigata (Japon), 16 et 17 octobre 2010 », par Yutaka Sumita, Directeur général adjoint pour les affaires internationales, Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

13. Le Comité s'est également penché sur les points saillants découlant de l'atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord qui avait été organisé au Caire, les 3 et 4 octobre 2011, sous l'égide du Comité. Parmi les principales recommandations, les participants avaient proposé la mise en place d'une plate-forme régionale analogue au Comité pour suivre la situation de la sécurité alimentaire dans la région et permettre aux artisans des politiques de partager des informations, des bonnes pratiques et des enseignements tirés (CFS:2011/Inf.19).

14. Le Comité a reconnu qu'il était important de :

a) Fournir un soutien aux efforts déployés par les pays dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition;

b) Promouvoir l'obligation de rendre compte et partager les pratiques optimales à tous les niveaux;

c) Mettre au point des mécanismes novateurs permettant de suivre les progrès accomplis en direction des objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;

d) Constituer un lieu de rencontre, d'échange d'informations, de débats et de coordination des principales initiatives dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition; et

e) Rendre opérationnels les liens avec des initiatives régionales.

15. Le Comité a décidé d'admettre la CPLP aux sessions du Comité en qualité d'observateur.

V. Tables rondes

16. Le Comité a accueilli trois tables rondes organisées sur les thèmes suivants : a) » Comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements agricoles favorables aux petits exploitants »; b) » Équité hommes-femmes, sécurité alimentaire et nutrition »; et c) » L'instabilité des prix des produits alimentaires ». Les résultats des débats du Comité sont les suivants.

A. « Comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements agricoles favorables aux petits exploitants »

17. Le Comité :

a) A souligné l'importance primordiale d'un accroissement et d'une amélioration des investissements dans l'agriculture pour parvenir à la sécurité alimentaire et à une nutrition adéquate pour tous;

b) A constaté que la majeure partie des investissements étaient effectués par les agriculteurs et les petits exploitants eux-mêmes, leurs coopératives et d'autres entreprises rurales, le reste étant le fait de multiples acteurs privés, ainsi que de l'État;

c) A reconnu que les petits exploitants, dont beaucoup sont des femmes, jouaient un rôle central dans la production de la plupart des denrées alimentaires consommées localement dans de nombreuses régions en développement et qu'ils étaient les premiers investisseurs dans le secteur agricole de nombreux pays en développement;

d) A accueilli favorablement le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur les régimes fonciers et les investissements internationaux dans l'agriculture et a pris note de ses recommandations;

e) A pris dûment note du rapport et des recommandations émanant de l'atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, qui avait eu lieu les 3 et 4 octobre 2011, au Caire, sous l'égide du Comité.

18. Le Comité a donc invité instamment les gouvernements des États Membres, les partenaires internationaux et autres parties prenantes à donner suite aux recommandations suivantes :

a) Faire en sorte que les politiques, les investissements et les services publics en faveur de l'agriculture s'attachent en priorité à favoriser, à soutenir et à compléter les investissements des petits exploitants, en faisant une place spéciale aux femmes productrices de denrées alimentaires qui se heurtent à des difficultés particulières et nécessitent des politiques et un soutien spécifiques;

b) Faire en sorte que les politiques agricoles et les investissements publics accordent la priorité à la production alimentaire, à la nutrition et au renforcement de la capacité d'adaptation des systèmes alimentaires locaux et traditionnels et à la diversité biologique et qu'ils s'attachent en particulier à renforcer la production vivrière durable des petits exploitants, à réduire les pertes après récolte, à augmenter la valeur ajoutée après récolte et à favoriser l'accès des agriculteurs aux marchés

alimentaires locaux, nationaux et régionaux, y compris en ce qui concerne le transport, le stockage et le traitement des produits;

c) Faire en sorte que les politiques et les investissements publics jouent un rôle de catalyseur dans la formation de partenariats entre les investisseurs agricoles, notamment de partenariats entre les secteurs public et privé, entre le secteur coopératif agricole et le secteur privé et au sein du secteur privé, de manière à ce que ces partenariats servent et préservent les intérêts des petits exploitants, et reconnaître que l'État a bien souvent un rôle crucial à jouer en facilitant l'accès de ces derniers au crédit, aux services techniques et de vulgarisation, à l'assurance et aux marchés;

d) Prêter l'attention voulue aux nouveaux risques inhérents aux marchés et à l'environnement qui menacent les petits exploitants et mettre au point des investissements, des services et des politiques de nature à limiter ces risques et à renforcer l'aptitude des petits exploitants – hommes et femmes – à les gérer. Orienter les investissements dans l'agriculture dans une optique de durabilité environnementale; et

e) Faire participer activement les organisations représentant les petits exploitants et les travailleurs agricoles à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques d'investissement agricole, ainsi qu'à l'élaboration de programmes d'investissement dans l'agriculture et à la création de chaînes de valeur agroalimentaires.

19. En outre, le Comité :

a) A encouragé les gouvernements et les autres parties prenantes à lui présenter des rapports, comme indiqué dans le cadre de la cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire au niveau des pays, sur les mesures prises en vue d'aligner les investissements agricoles internationaux et nationaux, privés et publics, sur les préoccupations en matière de sécurité alimentaire, à lui rendre compte, en particulier, de la suite donnée aux recommandations énumérées plus haut, et à mettre en commun les enseignements tirés des expériences nationales;

b) A demandé au Groupe d'experts de haut niveau de prévoir, dans son programme d'activités à venir et compte tenu des ressources disponibles, une étude comparative des obstacles à l'investissement agricole des petits exploitants dans différents contextes, ainsi que des options de politique générale pour lever ces obstacles, et de prendre en compte, ce faisant, les travaux réalisés dans ce domaine par le FIDA et la FAO dans le contexte du Comité de l'agriculture, ainsi que les activités d'autres partenaires clés. Cette étude devrait comprendre une évaluation comparative des stratégies permettant de lier les petits exploitants aux chaînes de valeur agroalimentaires sur les marchés nationaux et régionaux, et présenter les enseignements pouvant être tirés de différentes expériences, et elle devrait également évaluer les incidences des partenariats entre secteur public et secteur privé, entre secteur coopératif agricole et secteur privé et au sein du seul secteur privé sur les petits exploitants;

c) A reconnu qu'il était urgent de faire aboutir les négociations sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, qui seraient de nature à favoriser l'investissement des petits exploitants dans l'agriculture;

d) A soutenu le lancement d'un processus de consultation extensif au sein du Comité aux fins de l'élaboration de principes pour des investissements agricoles responsables qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition et d'une plus large adhésion à ces principes. Il a reconnu que la première étape de ce processus de consultation serait de mettre au point un mandat prévoyant la portée, l'objectif, les bénéficiaires visés et la structure de ces principes, ainsi que la forme à donner aux consultations, en tenant compte des cadres existants, notamment les principes pour des investissements agricoles responsables élaborés par la FAO, le FIDA, la CNUCED et la Banque mondiale, a décidé que ce processus de consultation serait entamé peu après qu'auraient été approuvées les Directives volontaires et serait supervisé par le Bureau du Comité, avec l'aide du secrétariat conjoint, en étroite collaboration avec le Groupe consultatif et avec la participation de tous les acteurs concernés de façon à ce que les principes soient ensuite soumis au Comité pour examen, et a noté que le processus de consultation aurait pour objet de garantir la cohérence et la complémentarité avec les Directives volontaires;

e) A demandé instamment la reconnaissance explicite de l'investissement favorable aux petits exploitants comme critère permettant de définir un investissement responsable des entreprises dans l'agriculture. La définition de cette expression devrait être l'une des questions spécifiquement abordées au cours de cette consultation sur l'investissement responsable dans l'agriculture; et

f) A demandé au secrétariat du Comité, en collaboration avec le Groupe consultatif et sur la base des informations communiquées par les parties prenantes concernées, de rédiger et de lui soumettre un rapport général sur l'état de la mise en œuvre des recommandations énumérées plus haut.

B. L'équité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition

20. Le Comité :

a) A reconnu que l'action en faveur de la sécurité alimentaire et d'une nutrition adéquate des femmes, des hommes et de leurs familles était indissociable des efforts de développement global et a appelé instamment l'ensemble des parties prenantes à engager des mesures concrètes afin d'améliorer l'état de santé, le niveau d'instruction et la nutrition des femmes;

b) A appelé les États membres, les organisations internationales et les autres parties prenantes à reconnaître qu'il était essentiel de faire progresser les droits fondamentaux pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le monde;

c) A invité instamment les États membres à prendre des mesures, y compris des mesures de discrimination positive, si nécessaire, afin de :

i) Garantir que les femmes participent de manière constructive à tous les processus de prise de décisions en rapport avec la concrétisation progressive du droit des femmes à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et de la nutrition;

- ii) Garantir que les femmes aient un accès équitable à la santé, à l'éducation, à la terre, à l'eau et à d'autres ressources naturelles, notamment en adoptant des dispositions légales favorisant l'équité hommes-femmes;
- d) A invité instamment les États membres à encourager activement les femmes à occuper des fonctions de responsabilité et à renforcer la capacité des femmes de s'organiser collectivement, en particulier dans le secteur rural;
- e) A prié instamment les États membres de mettre en place un cadre d'action juridique doté des mécanismes voulus pour contrôler le respect des règles, afin d'assurer l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux ressources productives, y compris à la propriété et aux legs fonciers, ainsi que l'accès aux services financiers, à la technologie et à l'information agricoles, aux activités commerciales et à l'immatriculation des entreprises, ainsi qu'aux offres d'emploi, et d'adopter et de faire appliquer des lois pour protéger les femmes contre tous les types de violences; et a noté que les États membres devraient, le cas échéant, vérifier l'ensemble de la législation relative à la discrimination en vue de modifier les lois discriminatoires;
- f) A prié instamment les États membres de faire participer les femmes aux prises de décisions concernant l'action nationale et internationale destinée à relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- g) A demandé aux États membres, aux organisations internationales et aux autres parties prenantes de faire de l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes, des adolescentes, des enfants et des nourrissons, y compris de la faim cachée, des carences en oligo-éléments et de l'obésité, en tant que nouvelle manifestation de la malnutrition, un objectif explicite et un résultat escompté des programmes, interventions d'urgence, stratégies et politiques relatifs à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, depuis leur élaboration jusqu'à leur exécution;
- h) A rappelé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing, adopté lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en 1995, et en particulier les recommandations relatives au renforcement de la sécurité alimentaire des femmes, au titre des objectifs stratégiques sur les politiques macroéconomiques et de développement, la formation professionnelle et la formation continue, la santé, l'accès aux ressources, à l'emploi, aux marchés et au commerce et le développement durable;
- i) A invité instamment le Bureau à encourager la définition d'indicateurs spécifiques, d'objectifs et de calendriers – et à y participer activement si nécessaire, aux côtés de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) – pour mesurer les progrès accomplis s'agissant d'améliorer la sécurité alimentaire des femmes et à inviter ONU-Femmes à faire rapport sur cette question au Comité à sa trente-neuvième session;
- j) A pris note du rapport et des recommandations relatives à l'équité hommes-femmes, à la sécurité alimentaire et à la nutrition découlant de l'atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord;
- k) A demandé aux États membres de soutenir l'adoption et la mise en application de lois et mesures connexes en faveur de la protection de la maternité et

de la paternité qui puissent permettre aux femmes et aux hommes de jouer leur rôle de donneurs de soins et répondre ainsi aux besoins nutritionnels de leurs enfants et de protéger leur propre santé, tout en veillant à la sécurité de l'emploi de ces femmes et de ces hommes;

l) A demandé instamment aux États membres, aux organisations internationales et aux autres parties prenantes d'œuvrer ensemble, afin de créer des synergies et d'éviter les gaspillages, à définir et soutenir des stratégies, des politiques et des mesures tenant compte de l'équité hommes-femmes et qui visent à renforcer davantage la sécurité alimentaire, l'hygiène nutritionnelle et les actions éducatives et permettent de développer les solutions pratiques à l'intention des femmes, notamment :

i) Les statistiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition devraient être ventilées par sexe et par âge;

ii) Des analyses de l'équité hommes-femmes et des évaluations d'impact nutritionnel devraient être conduites à l'appui de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques, programmes et projets relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et devraient utiliser à cette fin des indicateurs, un ciblage par sexe et des financements adéquats;

iii) Les investissements agricoles devraient prendre en compte les besoins particuliers des femmes et des hommes, compte tenu que les investissements dans les ressources naturelles, notamment foncières, ont une incidence sur la sécurité alimentaire des femmes; en outre, les plans, politiques et programmes d'investissement agricole devraient être conçus de façon à ce que les femmes et les hommes aient accès aux services et opérations des programmes sur un pied d'égalité, en tenant compte de l'engagement des femmes et des hommes dans l'économie domestique et dans l'éducation des enfants, ainsi que de leurs besoins différents;

iv) Il faut, dans le cadre de la programmation agricole, accorder la priorité aux agricultrices qui s'occupent de petites exploitations, pour favoriser l'équité tout en tenant compte des besoins spécifiques des femmes, des hommes et des enfants en matière d'alimentation et de nutrition; et

v) Il faut encourager l'adoption de programmes de protection sociale, dont l'alimentation scolaire issue de la production locale et les jardins potagers scolaires, car ils encouragent la fréquentation scolaire chez les filles et permettent de lier l'autonomisation économique des agricultrices à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des filles à l'école et d'améliorer les résultats scolaires;

m) A recommandé que la question de l'égalité des sexes soit inscrite dans les mécanismes actuels et futurs de suivi des Directives volontaires, notamment dans ceux qui concernent la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et ou encore la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et autres initiatives analogues qui seront examinées ou approuvées par le Comité;

n) A demandé au Bureau de prendre les mesures nécessaires, en concertation avec le Groupe consultatif et le secrétariat commun, ainsi qu'avec les

organisations internationales concernées, notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour proposer des formules afin d'expliquer clairement le sens et les éventuels différents usages des expressions « sécurité alimentaire », « sécurité alimentaire et nutrition », « sécurité alimentaire et nutritionnelle » et « sécurité nutritionnelle » au Comité en vue de normaliser la terminologie officielle que le Comité devrait utiliser, sachant que la nutrition est un élément clef de la « sécurité alimentaire » telle qu'officiellement définie;

o) A demandé au secrétariat du Comité de préparer, en collaboration avec le Groupe consultatif et à partir des informations communiquées par les parties prenantes intéressées, un rapport général sur la suite donnée aux recommandations mentionnées plus haut, qui sera présenté au Comité.

C. L'instabilité des prix des denrées alimentaires

21. Le Comité :

a) A souligné que la communauté internationale devait consentir des efforts concertés en vue de s'attaquer aux causes structurelles de l'instabilité des prix des produits alimentaires et de faire en sorte que les répercussions de cette instabilité ne compromettent pas le droit à l'alimentation des petits producteurs, des producteurs dont l'activité est accessoire et des consommateurs;

b) A remercié le Groupe d'experts de haut niveau de ses efforts et de son travail sur l'instabilité des prix et la sécurité alimentaire et a pris note de son rapport à ce sujet et des recommandations qui y figurent;

c) A accueilli avec satisfaction le Plan d'action du Groupe des Vingt sur la volatilité des prix des denrées alimentaires et sur l'agriculture, qui constitue une tentative constructive de s'attaquer à certaines des principales causes et des principales répercussions de l'instabilité des prix des produits alimentaires, et a formé le vœu que ce plan soit approuvé par le Groupe des Vingt lors de son sommet en novembre 2011;

d) S'est félicité des résultats de l'atelier régional multipartite sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord et a encouragé les membres de la région à traiter les questions de coordination aussi bien au niveau national que régional;

e) A pris note de l'analyse qui avait été faite par la FAO et d'autres parties prenantes des effets positifs et négatifs des diverses mesures prises par les pouvoirs publics pour faire face à la hausse et à l'instabilité des prix des produits alimentaires, points qui avaient été débattus lors de la série de consultations sous-régionales et régionales organisées par la FAO en 2011;

f) A recommandé les mesures ci-après, leur élaboration et leur mise en œuvre, par les acteurs et parties prenantes concernés :

i) Mesures visant à accroître la production et la disponibilité alimentaires et à renforcer la capacité de résister aux crises :

a. Accroître les investissements publics et privés réguliers et durables afin de renforcer les systèmes de production issue de la petite agriculture, de

stimuler la productivité agricole, de favoriser le développement rural et de renforcer la résilience, en accordant une attention particulière à la petite agriculture;

b. Favoriser un renforcement fondamental de la recherche-développement agricole et son financement, notamment grâce à l'intensification des travaux du GCRAI réformé, à l'appui apporté aux systèmes de recherche nationaux, aux universités publiques et aux instituts de recherche et à la promotion des transferts de technologies, de la mise en commun des connaissances et des pratiques, y compris pour l'agriculture familiale, et au renforcement des capacités par l'intermédiaire de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud;

c. Aider les États membres à élaborer – ou à réviser – des stratégies globales en matière de sécurité alimentaire administrées et dirigées par eux, fondées sur des éléments concrets, faisant appel à la participation de tous les partenaires clefs au niveau national, en particulier la société civile, les organisations de femmes et d'agriculteurs, et établissant une cohérence d'action dans les différents secteurs, notamment dans les politiques économiques nationales, pour réduire l'instabilité des prix des produits alimentaires;

d. Inviter instamment les États membres à étudier des mesures d'incitation qui auraient pour but de réduire le gaspillage et les pertes dans le système alimentaire et, notamment, de limiter les pertes après récolte;

ii) Mesures visant à réduire l'instabilité :

a. Fournir un appui au Système d'information sur les marchés agricoles afin d'améliorer la qualité et la transparence des informations sur les marchés des denrées alimentaires et inviter instamment les organisations internationales participantes, ainsi que les acteurs du secteur privé et les gouvernements, à assurer la publication d'informations actualisées de qualité sur les marchés des produits alimentaires;

b. Compte tenu du fait que les pays doivent mieux coordonner leurs interventions en cas de flambée des prix des produits alimentaires, appuyer la création d'un forum d'intervention rapide dans le cadre du Système d'information sur les marchés agricoles et demander au Bureau du Comité d'assurer une liaison appropriée entre ce forum et le Comité;

c. Renforcer la transparence, la réglementation et le contrôle des marchés dérivés des produits agricoles;

d. Étant donné qu'il est essentiel que le commerce international des produits alimentaires soit transparent et prévisible pour que l'on réduise l'instabilité excessive des prix, concentrer les efforts sur la mise en place d'un système commercial multilatéral responsable et réglementé, qui tienne compte des préoccupations en matière de sécurité alimentaire, en particulier de celles des pays les moins avancés et des pays en développement importateurs nets d'aliments. Dans ce contexte, soutenir l'achèvement ambitieux, équilibré et complet du Cycle de Doha pour le développement, conformément à son mandat;

e. Réexaminer – lorsqu’il y a lieu et si nécessaire – les politiques en matière d’agrocarburants à la lumière d’études impartiales et scientifiques sur les chances à saisir et les défis à relever dans ce domaine du point de vue de la sécurité alimentaire et pour faire en sorte que les agrocarburants puissent être produits là où leur production est viable d’un point de vue économique, environnemental et social et, dans cet esprit, charger le Groupe d’experts de haut niveau, en tenant pleinement compte des ressources et des autres priorités du Comité, de faire une étude documentaire comparative, fondée sur des données scientifiques, en prenant en considération les travaux issus de la FAO et du Partenariat mondial sur les bioénergies, des répercussions positives et négatives des agrocarburants sur la sécurité alimentaire, devant être présentés au Comité;

f. Demander aux organisations internationales concernées, en concertation avec toutes les parties prenantes pertinentes, d’évaluer plus avant les contraintes et l’efficacité qui caractérisent les réserves alimentaires locales, nationales et régionales;

iii) Mesures visant à atténuer les répercussions négatives de l’instabilité :

a. Renforcer, le cas échéant, le rôle de l’État, afin d’atténuer les effets négatifs de l’instabilité, notamment par l’élaboration de stratégies nationales et de dispositifs de protection sociale stables et à long terme destinés en particulier aux catégories vulnérables de la population, notamment les femmes et les enfants, et qui puissent être mis à profit et transposés à une plus grande échelle en période de crise et rappeler, dans ce contexte, la commande d’une étude du Groupe d’experts de haut niveau sur la question, qui sera présentée au Comité à sa trente-huitième session;

b. Recommander la mise en place de dispositifs de protection sociale locaux et nationaux ainsi que de mécanismes d’achats locaux, selon qu’il conviendra, pour la livraison de l’aide alimentaire, tout en prenant en considération les facteurs relatifs aux délais, aux marchés, à la production, aux institutions et autres facteurs pertinents, conformément aux règles du système commercial multilatéral;

c. Approuver les efforts que le Groupe des Vingt a demandé au PAM et à d’autres organisations et partenaires internationaux [notamment la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO)], ainsi qu’aux pays d’Afrique de l’Ouest, pour qu’ils apportent leur appui à la mise en place en Afrique de l’Ouest d’un projet pilote concernant une réserve alimentaire humanitaire d’urgence, régionale et ciblée, qui soit conforme à l’annexe 2 de l’Accord de l’OMC relatif à l’agriculture;

d. Demander que les organisations internationales, en consultation avec les parties prenantes compétentes, élaborent un cadre pour un projet de code de conduite volontaire relatif à la gestion de réserves alimentaires humanitaires d’urgence, devant être examiné plus en détail par le Comité;

e. Mettre au point des outils de gestion des risques, notamment pour atténuer les effets des flambées des prix, et recommander leur intégration systématique à des stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire visant à atténuer les risques auxquels sont exposés les plus vulnérables face à la volatilité des prix des produits alimentaires et s’intéresser également aux

pratiques optimales et aux enseignements tirés de l'expérience pouvant servir aux petits producteurs alimentaires vulnérables;

f. Saluer la décision prise par le Groupe des Vingt d'accepter de lever les restrictions à l'exportation de produits alimentaires et les taxes extraordinaires applicables aux aliments achetés à des fins humanitaires non commerciales par le PAM et de s'abstenir de les appliquer à l'avenir, et encourager vivement tous les États membres à adhérer à ce principe; et

g. Accueillir favorablement un appui international accru en faveur de l'aide alimentaire, en particulier en cas de hausse excessive et d'instabilité des cours des produits alimentaires et fondé sur les besoins, y compris dans le cadre de la Convention relative à l'aide alimentaire (CAA);

g) A recommandé à la FAO, au FIDA, au PAM et aux autres organisations internationales concernées, ainsi qu'aux parties prenantes au Comité, d'intensifier le dialogue sur la politique à mener entre eux et avec les États membres dans le but d'accélérer l'adoption et la mise en œuvre des recommandations formulées plus haut à tous les niveaux appropriés; et

h) A prié le secrétariat du Comité de rédiger, en collaboration avec le Groupe consultatif et sur la base des renseignements fournis par les parties prenantes concernées, un rapport général sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de toutes les recommandations et de toutes les mesures figurant plus haut, rapport qui sera présenté au Comité à une date fixée par le Bureau de ce dernier.

VI. Coordination mondiale et appui aux processus nationaux

A. Cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau des pays et études de cas par pays sur la cartographie

22. Le Comité a examiné les progrès réalisés depuis sa trente-sixième session. Ces progrès ont été développés dans les cinq études de cas présentées sur l'expérience et les enseignements tirés de la cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition, qui portent sur le Nigéria, Madagascar, la Cisjordanie et la bande de Gaza (territoires palestiniens), le Cambodge et le Programme régional pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Amérique centrale (dont le siège est en El Salvador).

23. Le Comité :

a) A demandé au secrétariat de continuer à faciliter le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la cartographie de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays et de faire le point sur cette question lors de la trente-huitième session du Comité, en 2012;

b) A encouragé les parties prenantes intéressées et les secteurs concernés à aider les pays à mettre au point et à utiliser ces mécanismes de cartographie, à mettre en place des partenariats multisectoriels et multipartites et à encourager l'harmonisation des méthodes employées;

c) A recommandé que d'autres gouvernements nationaux soient invités à présenter et à partager les résultats de la cartographie des activités relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition lors de la trente-huitième session du Comité en 2012, afin d'inspirer d'autres pays, d'échanger des connaissances tirées de l'expérience avec d'autres pays et acteurs internationaux et d'en obtenir un soutien pour le processus de cartographie au niveau des pays;

d) A recommandé que des ressources suffisantes soient mises à disposition pour financer des activités de suivi afin de fournir aux pays intéressés un appui technique pour la création et la mise en place de systèmes de cartographie de la sécurité alimentaire et de la nutrition, dans le cadre de leurs activités nationales de suivi du développement;

e) A recommandé que le processus de cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition fasse partie intégrante des systèmes d'information nationaux couvrant le secteur de l'alimentation et de l'agriculture;

f) A recommandé le recours à une méthodologie normalisée pour le processus de cartographie de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays;

g) A recommandé que le processus de cartographie des activités relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition soit examiné au cours des conférences régionales de la FAO qui auraient lieu en 2012. Les conclusions des débats seront présentées lors de la trente-huitième session du Comité; et

h) A demandé au secrétariat de travailler en collaboration avec les acteurs concernés afin de faciliter la mise en place de systèmes qui permettent de rassembler et diffuser les résultats des initiatives de cartographie des activités concernant la sécurité alimentaire et la nutrition, en vue d'un meilleur alignement et d'une meilleure coordination de la communauté internationale à l'appui des stratégies et politiques nationales et régionales. Le rapport intérimaire sur ce processus devra être présenté au Comité à sa trente-huitième session.

24. Le Comité a également approuvé les recommandations formulées dans la section IV du document CFS:2011/7.

B. État d'avancement de l'élaboration du cadre stratégique mondial

25. Compte tenu de l'accord conclu entre les États membres pour élaborer un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition devant être soumis au Comité à sa trente-huitième session et au vu des progrès accomplis à ce jour, le Comité :

a) A pris acte du processus de consultation ouvert mené par le Bureau du Comité, qui avait permis de trouver entre les parties prenantes un accord sur les objectifs, les principes élémentaires, la structure et les activités proposés pour le cadre stratégique mondial (CFS:2011/Inf.14), le schéma annoté du cadre (CFS:2011/Inf.13) et la consultation en ligne organisée pour obtenir les avis d'un large éventail de parties prenantes sur ce schéma annoté, avis dont il sera tenu compte pour établir la première version du document;

b) A souligné le rôle essentiel des consultations prévues au sujet du cadre et a encouragé toutes les parties prenantes à y participer activement en 2012, aux niveaux international et régional, notamment en mobilisant des ressources pour s'assurer qu'il soit tenu compte des points de vue de toutes les parties prenantes concernées, en particulier celles d'entre elles qui sont le plus touchées par l'insécurité alimentaire; et

c) A souligné que le Cadre était un instrument dynamique qui reflétait et renforçait le travail actuellement mené par le Comité dans le sens de la convergence des politiques et a dit considérer que la version finale du projet de cadre devrait prendre en compte et restituer comme il convient les décisions et recommandations formulées par le Comité à sa trente-septième session concernant l'instabilité des prix des aliments, les investissements agricoles favorables aux petits exploitants, l'équité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition.

C. Examen des méthodes d'estimation du nombre de personnes souffrant de la faim

26. Le Comité s'est félicité du rapport de la table ronde sur le suivi de la sécurité alimentaire organisée les 12 et 13 septembre 2011 au Siège de la FAO, à Rome, ainsi que des conclusions et recommandations essentielles qu'il contenait. Plus particulièrement, le Comité :

a) A approuvé la proposition visant à créer une série d'indicateurs de base de la sécurité alimentaire ainsi que le processus d'élaboration de ces indicateurs tel qu'il est décrit dans le document, et notamment la mise au point, l'adoption et la promotion de normes acceptées au niveau international;

b) A recommandé vivement à la FAO d'améliorer son mode de mesure de la sous-alimentation, en s'attachant en particulier à améliorer les données et les paramètres d'évaluation employés, en faisant en sorte qu'ils soient plus à jour et plus fiables;

c) A encouragé vivement la FAO et les autres organisations intéressées à redoubler d'efforts pour renforcer les capacités afin d'améliorer à la fois les statistiques alimentaires et agricoles de base et les systèmes spécifiques de suivi de la sécurité alimentaire;

d) A demandé instamment aux pays de renforcer leurs systèmes nationaux d'information sur la sécurité alimentaire et la nutrition;

e) A souligné qu'il était nécessaire de mieux intégrer toutes les activités liées aux informations relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à tous les niveaux, et a encouragé la mobilisation de ressources à cet effet;

f) A recommandé d'intensifier le dialogue entre les responsables politiques, les instituts de statistique et les fournisseurs de données afin de mieux cerner les besoins en matière d'informations utiles pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques de sécurité alimentaire et en vue de faire en sorte que les informations fournies répondent à ces besoins; et

g) A demandé à son secrétariat de lui faire rapport en séance plénière sur la suite donnée aux recommandations formulées. Le Bureau du Comité, en concertation avec le secrétariat et le Groupe consultatif, fixera le calendrier et les

modalités de présentation de ce rapport, en tenant compte du programme de travail du Comité et des ressources disponibles.

VII. Mise en œuvre de la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

A. Règlement intérieur

27. Le Président et le secrétariat ont présenté le règlement intérieur révisé du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CFS:2011/9 Rev.1) que le Comité a ensuite adopté.

28. De même, le Comité :

a) A demandé au Bureau de recommander que l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation soit mis à jour avant sa prochaine session ordinaire, pour que la Conférence de la FAO soit saisie de cette question lors de sa prochaine session en juin 2013, de manière à rendre l'article conforme au document relatif à la réforme du Comité et au Règlement intérieur révisé tel qu'approuvé à la session courante. Le Comité a noté qu'il convenait entre-temps de respecter l'esprit et la lettre du document relatif à la réforme du Comité;

b) A réaffirmé l'importance du document relatif à la réforme du Comité, qui continuera d'être le principal document de référence sur la situation du Comité réformé, y compris en ce qui concerne l'interprétation du règlement intérieur;

c) A demandé au Bureau de continuer d'examiner, en coordination avec les organismes pertinents, les modalités et les conditions de mandat de son secrétaire par roulement entre la FAO, le FIDA et le PAM, notamment les compétences requises du Secrétaire et son mandat ainsi que le rattachement hiérarchique, de manière à ce que le Comité puisse prendre une décision en connaissance de cause à sa prochaine session ordinaire; et

d) A demandé au Bureau de continuer d'examiner, en coordination avec les organismes pertinents, les modalités et les conditions d'incorporation dans son secrétariat d'autres instances des Nations Unies s'occupant directement de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de manière à ce que le Comité puisse prendre une décision en connaissance de cause à sa prochaine session ordinaire.

29. Le Comité a indiqué qu'un certain nombre de points devaient être précisés et améliorés, notamment les modalités d'élection du Président, entre autres les limites relatives au mandat (rééligibilité), la date limite de communication des candidatures et le roulement entre les régions. Les procédures d'élection des membres du Bureau et de leurs suppléants devraient être également précisées. Les améliorations qui seront apportées à ces points, ainsi qu'une version révisée de l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation, qui devra être approuvée par la Conférence de la FAO, seront présentées au Comité à sa trente-huitième session, en 2012.

B. Cadre axé sur les résultats

30. Le Comité :

- a) A approuvé le cadre axé sur les résultats destiné au Comité, en tant que document dynamique, sachant que des précisions doivent y être apportées;
- b) A demandé au secrétariat d'établir, sur la base des engagements pris depuis la réforme du Comité, un rapport annuel succinct sur les dépenses engagées sur les ressources disponibles, par rapport aux prévisions de dépense; et
- c) A demandé au bureau du Comité de travailler avec le secrétariat à une intégration plus poussée du Programme de travail et budget 2012-2013 et du cadre axé sur les résultats, en vue d'élaborer un programme de travail et budget pluriannuel plus détaillé et assorti de priorités, pour présentation au Comité à sa trente-huitième session, en 2012.

VIII. Questions diverses

A. Point sur les décisions : « Forum d'experts de haut niveau sur la lutte contre l'insécurité alimentaire durant les crises prolongées »

31. Le Comité :

- a) A approuvé la proposition relative à l'organisation d'un forum d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée, qui devrait déboucher sur un programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée;
- b) Est convenu que le Bureau du Comité veillerait aux modalités d'organisation du forum en collaboration avec le secrétariat, le Groupe consultatif et le Groupe d'experts de haut niveau, selon qu'il conviendrait et que le rapport sur les conclusions du forum serait examiné par le Comité en séance plénière;
- c) A approuvé la proposition relative à l'organisation de consultations approfondies de l'ensemble des parties prenantes sur les conclusions du forum, en vue de présenter un projet de programme d'action en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée qui serait examiné par le Comité en séance plénière selon qu'il conviendrait; et
- d) Est convenu que le Bureau du Comité arrêterait les dates du forum compte tenu de l'ensemble du programme de travail du Comité.

B. Proposition visant à renforcer la participation du secteur privé aux travaux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

32. Le Comité a pris note de la proposition de modalités pour la participation du secteur privé au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CFS:2011/Inf.15) et s'est félicité de l'engagement constructif du secteur privé aux travaux du Comité.

C. Organisation de la trente-huitième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

33. Le Président a recommandé que la trente-huitième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale ait lieu du 15 au 20 octobre 2012 au siège de la FAO à Rome. Les dates définitives seront fixées par le Directeur général après consultation du Président du Comité.

D. Composition du Bureau pour 2012-2013

34. Le Comité a élu Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Yaya Adisa Olaitan Olaniran, Représentant permanent du Nigéria. Le Comité a élu les représentants suivants, par acclamation, membres et suppléants du Bureau du Comité :

- Membres : Angola, Australie, Brésil, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Indonésie, Jordanie, Suisse et Zimbabwe;
 - Suppléants : Arménie, Canada, Congo, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Sri Lanka et deux membres du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) (à confirmer).
-